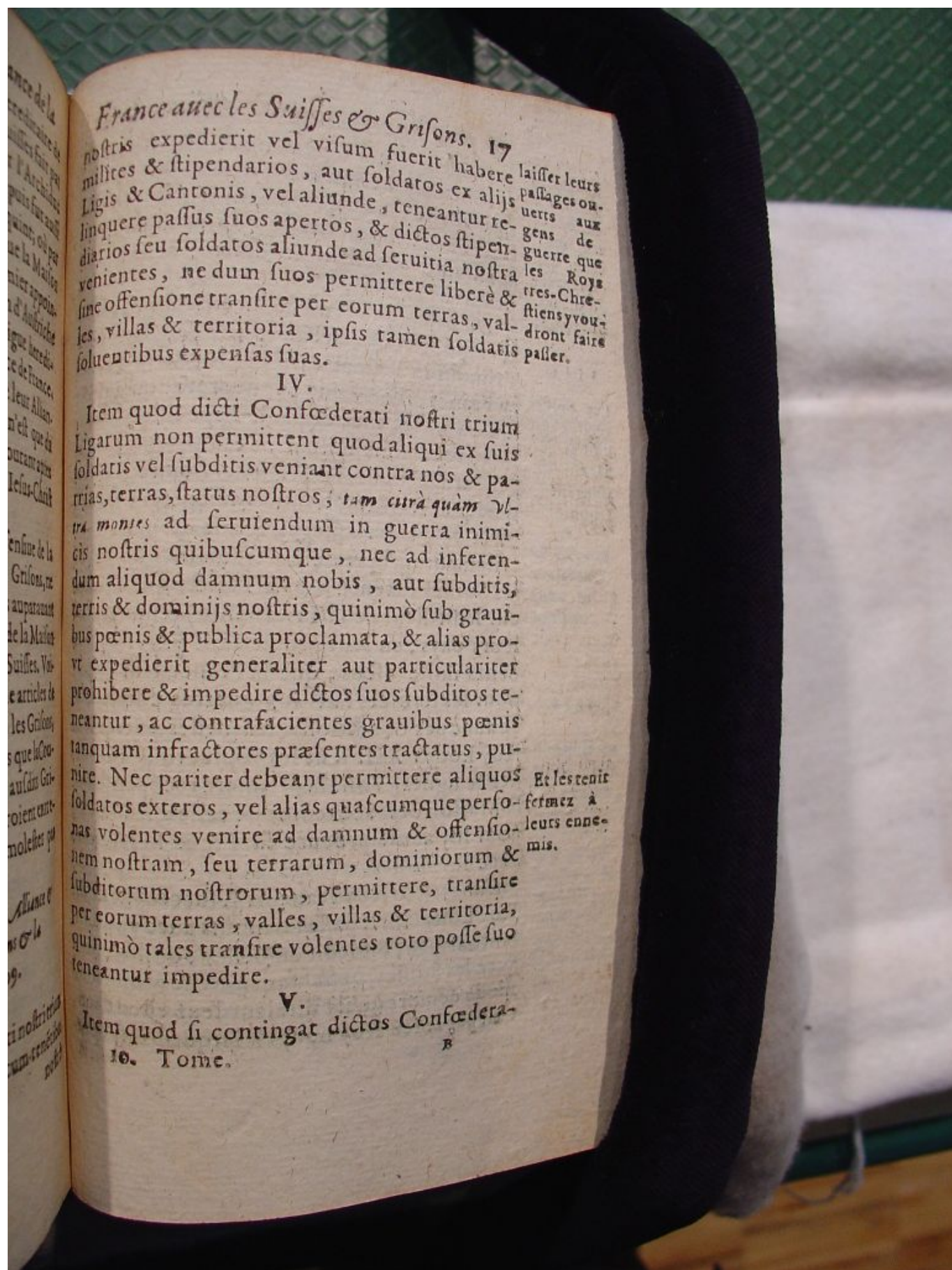
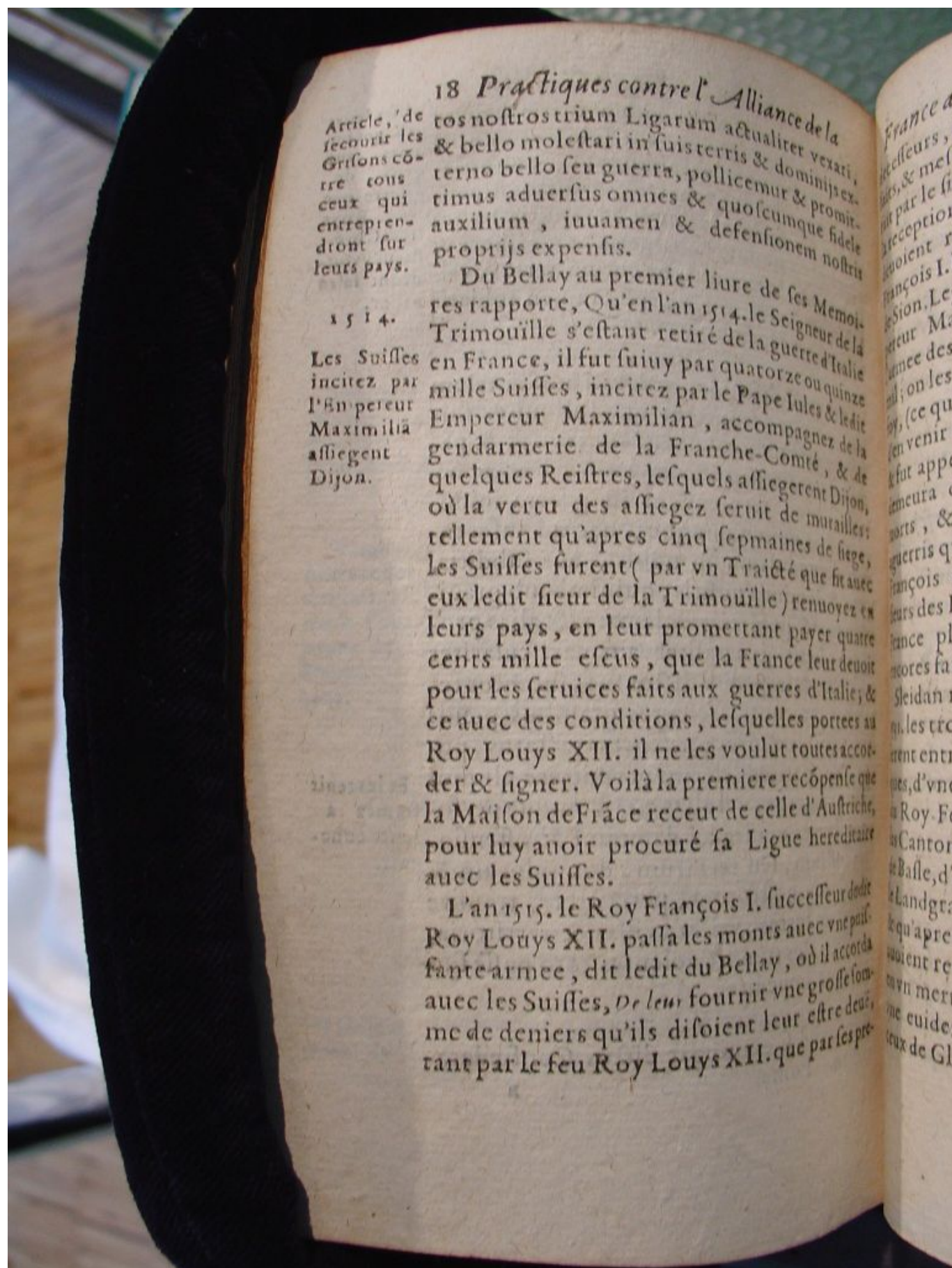




Memoires_018.jpg



Article, de
secourir les
Grisons cō-
tre tous
ceux qui
entrepren-
dront sur
leurs pays.

1514.

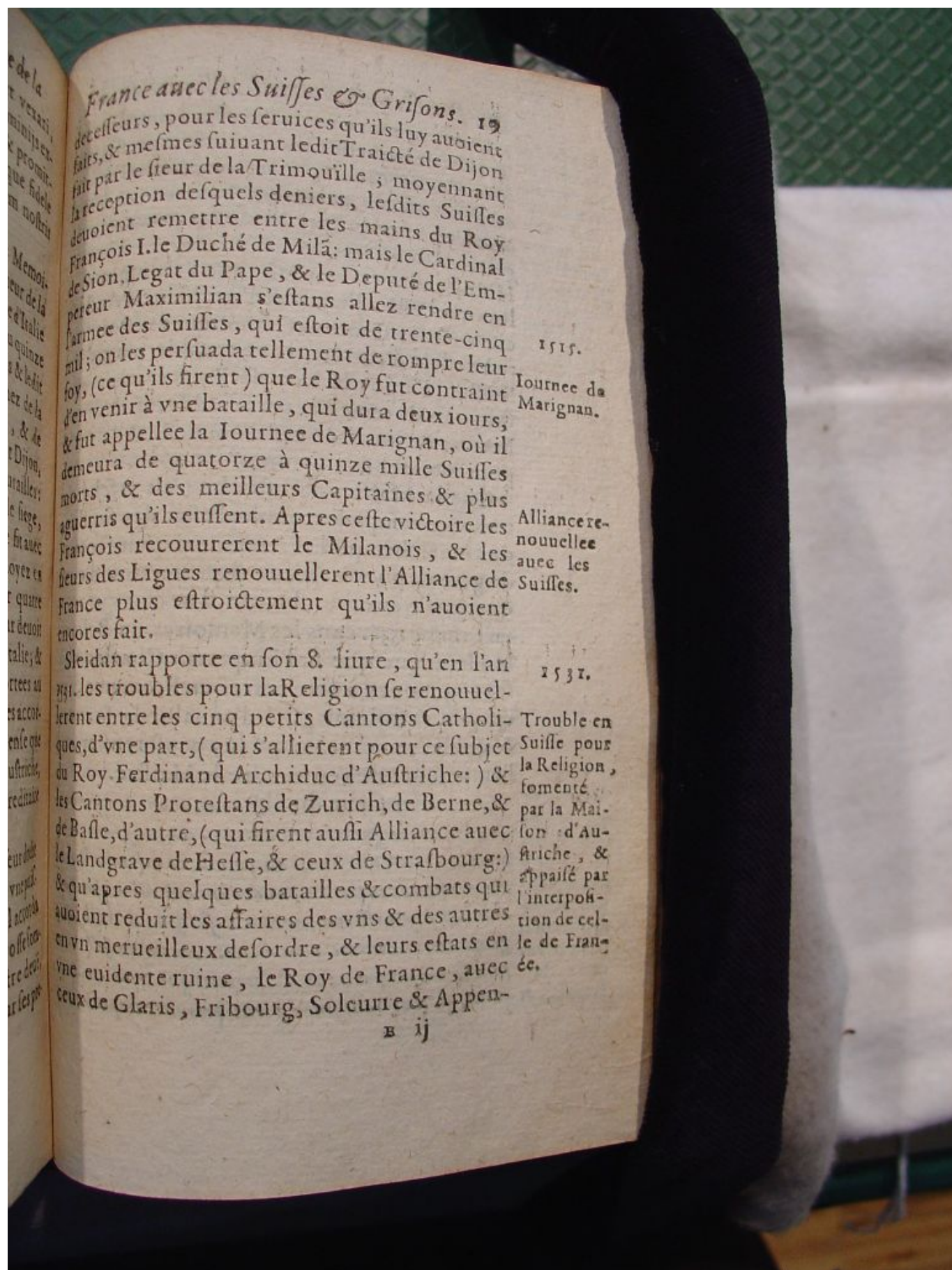
Les Suisses
incitez par
l'Empereur
Maximiliā
assiegent
Dijon.

18 *Pratiques contre l'Alliance de la*
ros nostros trium Ligarum actualiter vexari,
& bello molestari in suis terris & dominijs ex-
terno bello seu guerra, pollicemur & promit-
timus aduersus omnes & quoscunque fidele
auxilium, iuuamen & defensionem nostris
proprijs expensis.

Du Bellay au premier liure de ses Memoi-
res rapporte, Qu'en l'an 1514. le Seigneur de la
Trimouille s'estant retiré de la guerre d'Italie
en France, il fut suiuy par quatorze ou quinze
mille Suisses, incitez par le Pape Jules & ledit
Empereur Maximilian, accompagnez de la
gendarmerie de la Franche-Comté, & de
quelques Reistres, lesquels assiegerent Dijon,
où la vertu des assiegez seruit de murailles
tellement qu'après cinq semaines de siege,
les Suisses furent (par vn Traicté que fit avec
eux ledit sieur de la Trimouille) renuoyez en
leurs pays, en leur promettant payer quatre
cents mille escus, que la France leur deuoit
pour les seruices faits aux guerres d'Italie; &
ce avec des conditions, lesquelles portees au
Roy Louys XII. il ne les voulut toutes accor-
der & signer. Voilà la premiere recōpense que
la Maison de France receut de celle d'Austrie,
pour luy auoir procuré sa Ligue hereditaire
avec les Suisses.

L'an 1515. le Roy François I. successeur dudit
Roy Louys XII. passa les monts avec vne puis-
sante armee, dit ledit du Bellay, où il accorda
avec les Suisses, De leur fournir vne grosse som-
me de deniers qu'ils disoient leur estre deuë,
tant par le feu Roy Louys XII. que par ses pre-

France a
successeurs,
les, & mes-
me par le si-
reception
deuoient re-
François I.
de Sion, Leg
seigneur Ma
ence des
on les
(ce qu
en venir
fut appe
meura d
morts, &
guerris qu
François
leurs des
France pl
meores fai
Steidan r
les tro
rent entr
mes, d'vne
Roy. Fe
Canton
de Basle, d
Landgra
qu'après
uoient re
vn mer
me euiden
eux de Gl

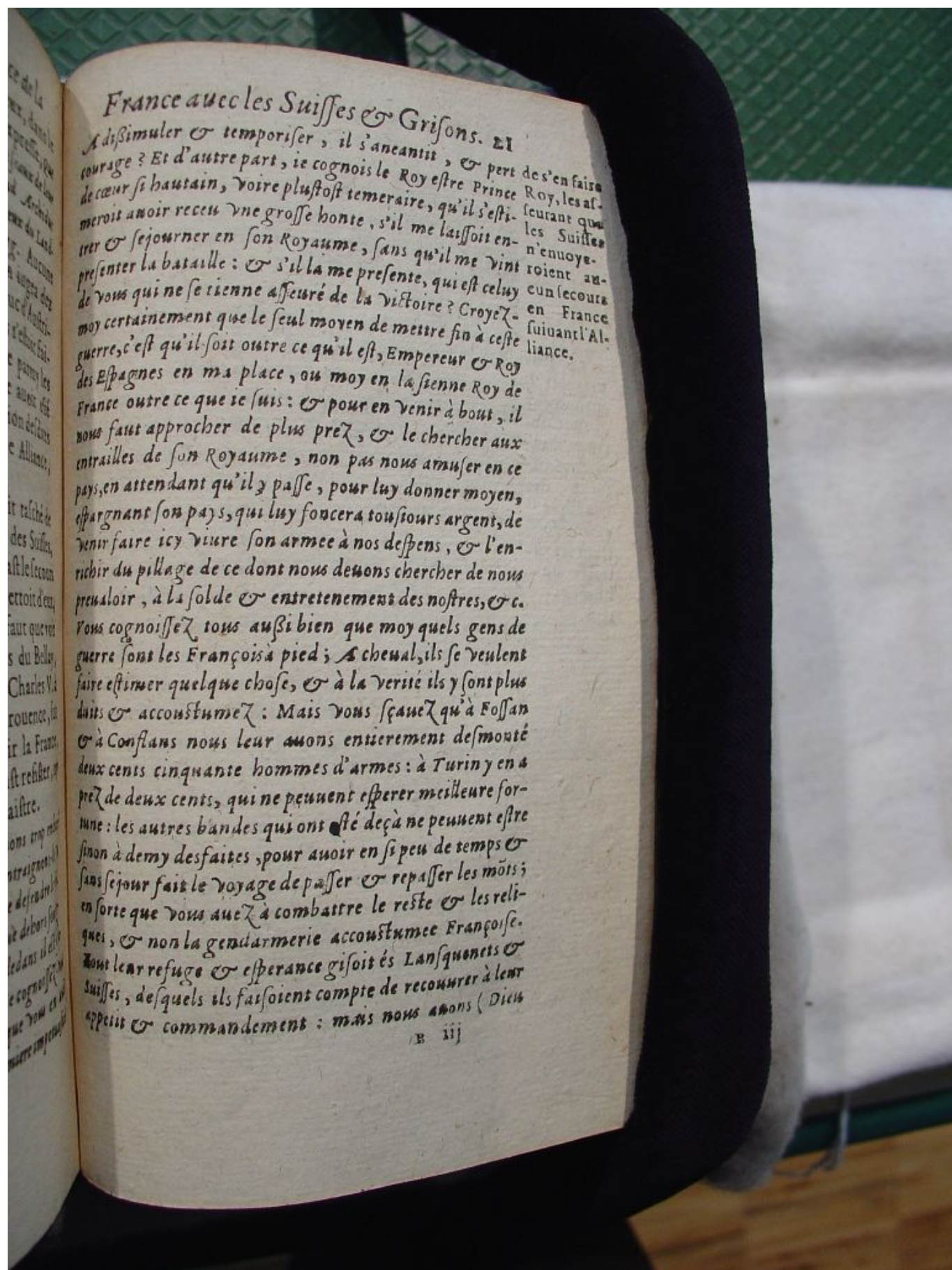


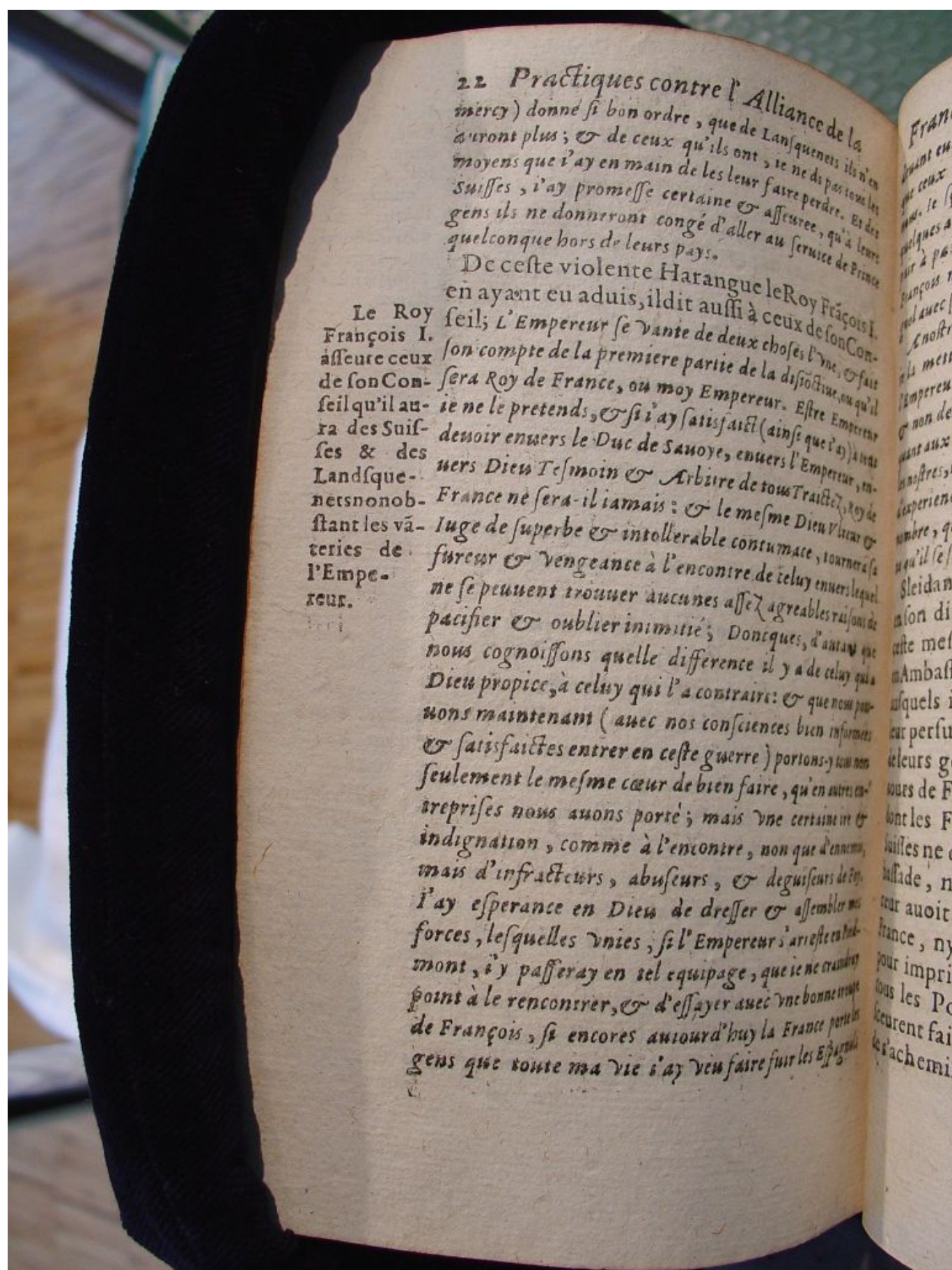
20 *Practiques contre l' Alliance de la*
 zel, auoient moyenné la Paix entr'eux, dans le
 Traicté de laquelle fut mis clause expresse, que
 les cinq Cantons Catholiques rendroient les Jours de leur
 nouuelle Alliance avec le Roy Ferdinand Archiduc
 d'Autriche : & les Cantons Protestans, ceux du Land-
 grave de Hesse, & ceux de Strasbourg. Aucuns
 Historiens ont remarqué, que l'on iugea dez
 lors que ceste Alliance de l'Archiduc d'Autri-
 che avec les Cantons Catholiques s'estoit fai-
 te à dessein d'entretenir vn trouble parmy les
 Suisses, à quoy le Roy de France auoit esté
 soigneux de remedier par la reddition desdites
 Lettres & Seaux de ceste nouuelle Alliance,
 pour maintenir la sienne.

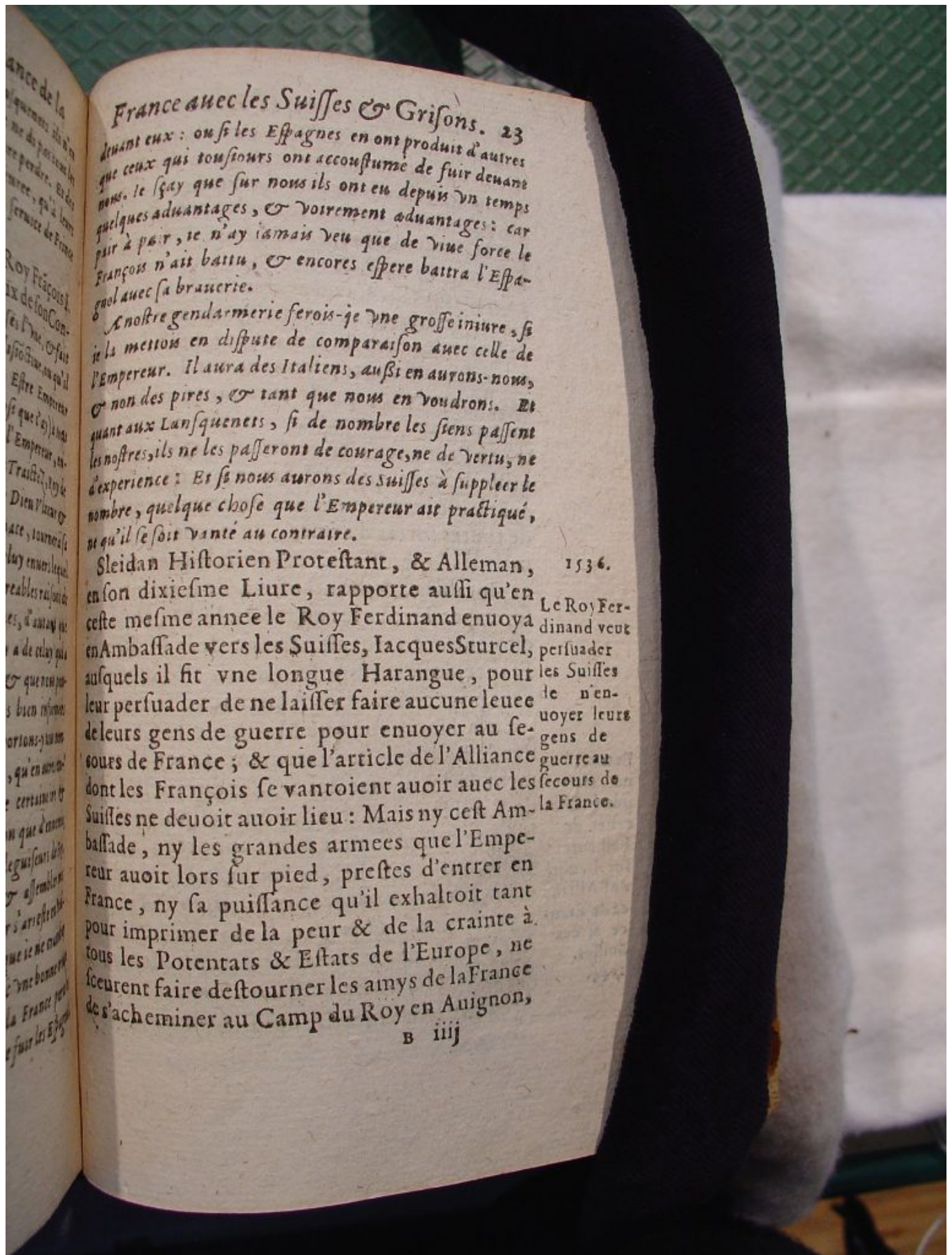
Que la Maison d'Autriche n'ait rasché de
 temps en temps de troubler l'estat des Suisses,
 ou empescher que la France ne tirast le secours
 de gens de guerre qu'elle se promettoit d'eux,
 quand elle en auroit besoin, il ne faut que voir
 en l'année 1536. dans les Memoires du Bellay,
 la Harangue que fit l'Empereur Charles V. à
 ses Capitaines à son entree en Prouence, sur
 ce qu'il s'estoit imaginé d'enuahir la France,
 & qu'il n'y auoit rien qui luy peust resister, ny
 l'empescher de s'en rendre le Maistre.

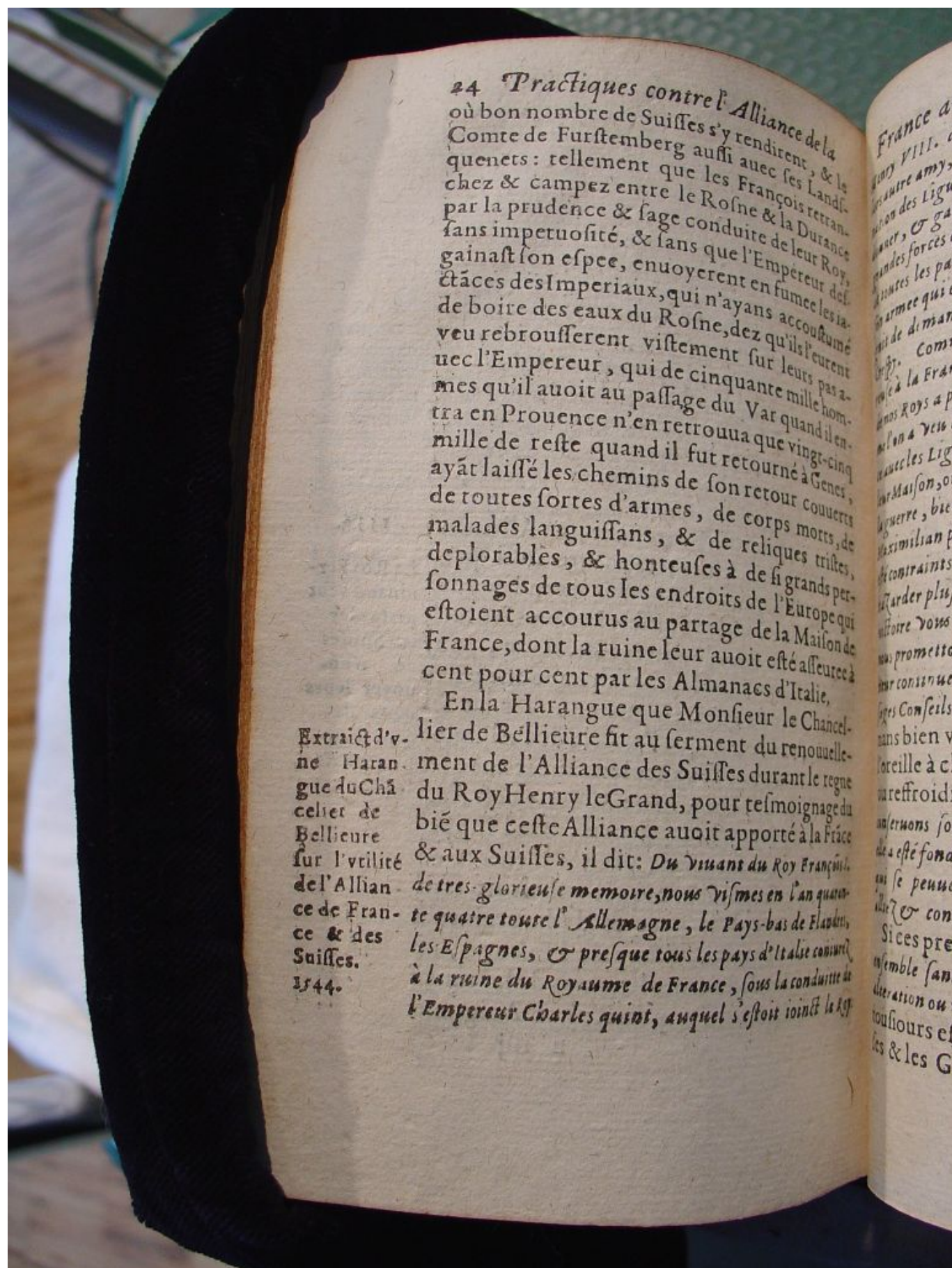
1536.
 Harangue
 que l'Empe-
 reur Char-
 les V. fit à
 ses Capitai-
 nes, sur le
 dessein qu'il
 auoit d'en-
 uahir la
 France, &

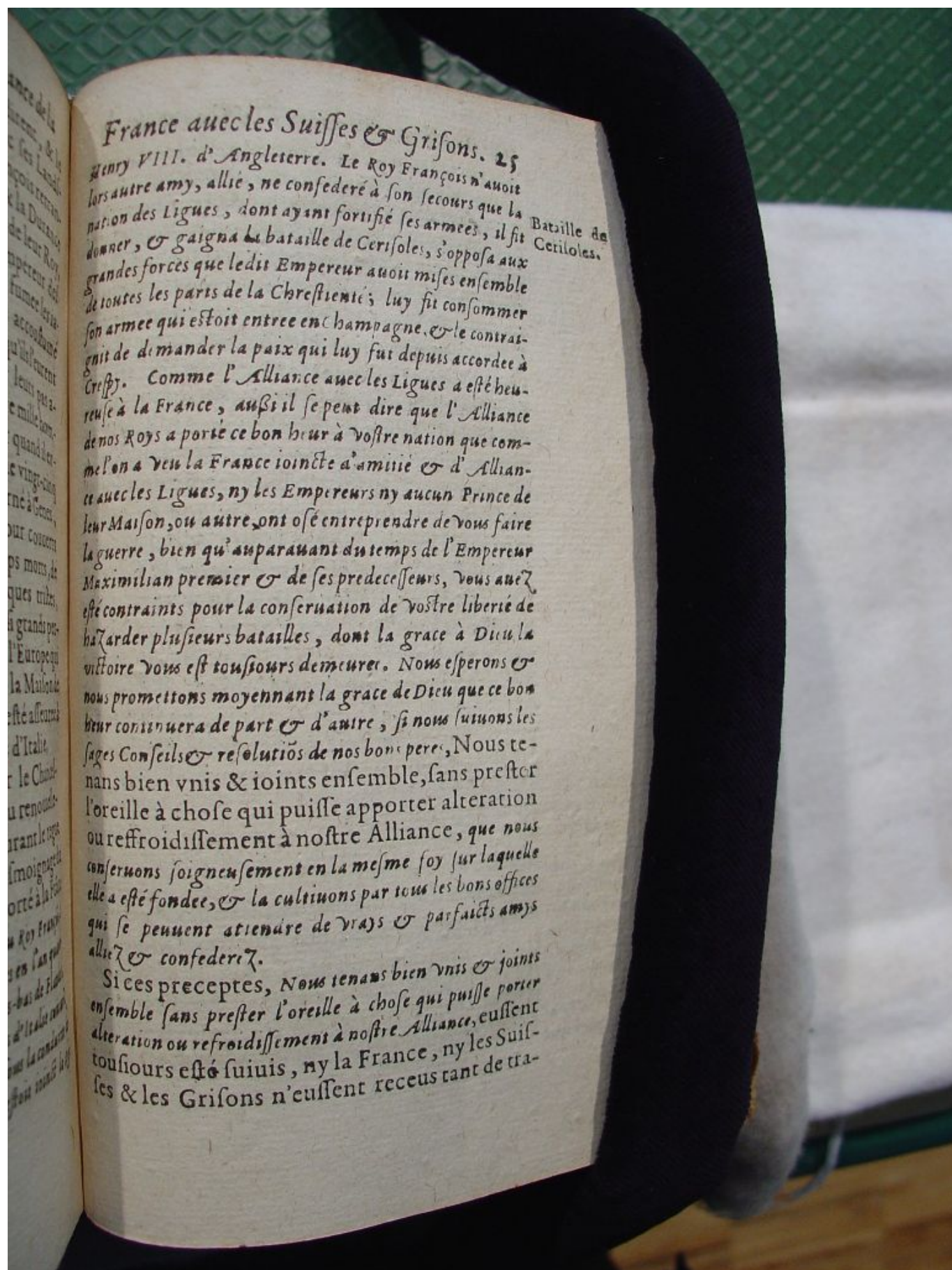
*In*ques icy (leur dit-il) nous auons trop enduré
 au Roy faire la guerre sur l'autrui, contraignons-le à
 peu à bon escient de venir au point de defendre le sien.
 Voyons si le François autant dedans qu'à dehors son
 aume est si gentil compagnon : si dedans il est si
 ge & resenu comme vous diites. Ne cognoissez-
 point sa nature par tant d'esprenues que vous en au-
 France, & faites, qu'il ne vaud sinon à vne premiere impetuosité.

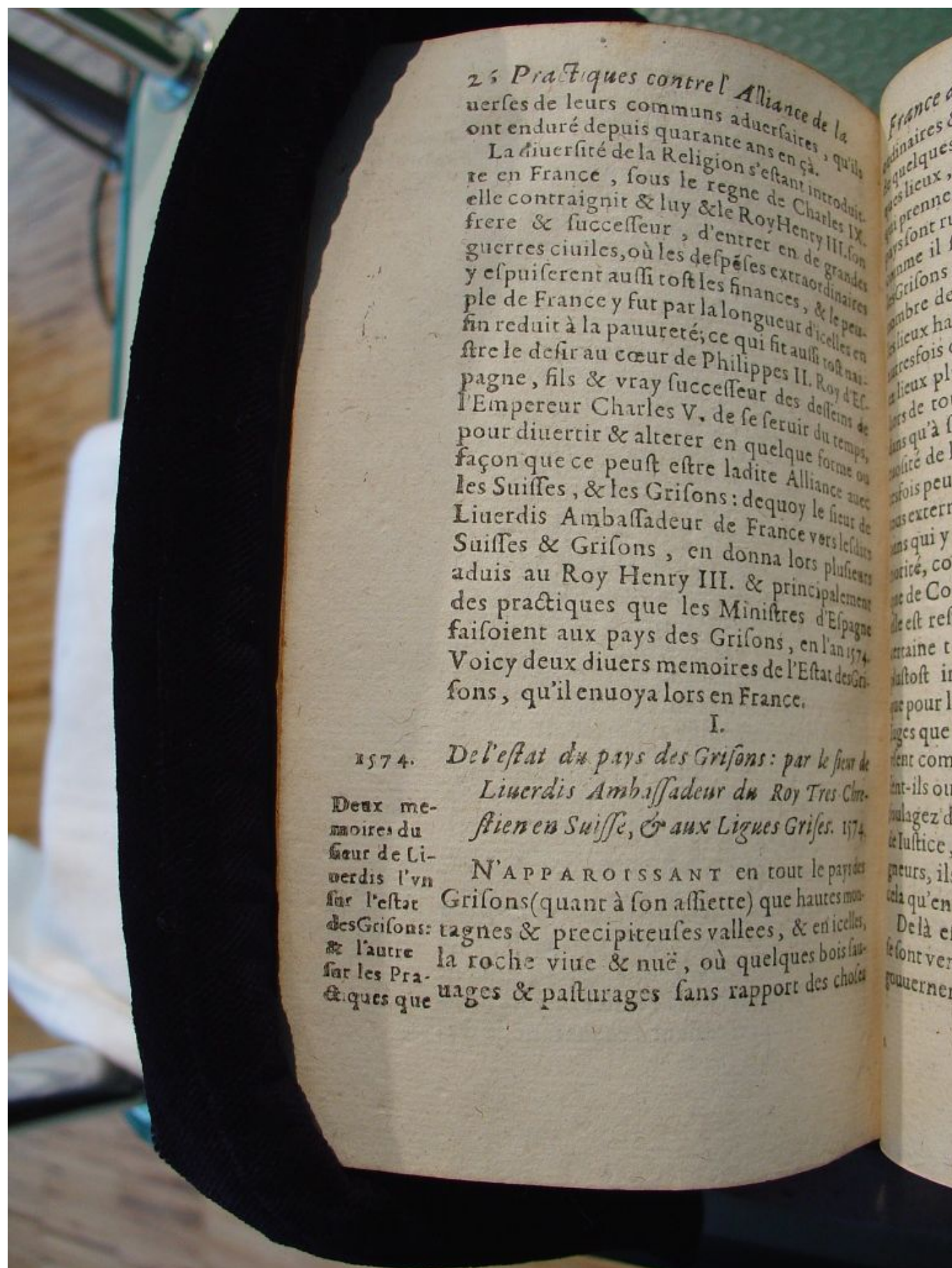












26 *Pratiques contre l' Alliance de la*
 uerses de leurs communs aduersaires, qu'ils
 ont enduré depuis quarante ans en ça.
 La diuersité de la Religion s'estant introduit-
 re en France, sous le regne de Charles IX.
 elle contrainit & luy & le Roy Henry III. son
 frere & successeur, d'entrer en de grandes
 guerres ciuiles, où les despenses extraordinaires
 y espuisèrent aussi tost les finances, & le peu-
 ple de France y fut par la longueur d'icelles en-
 fin reduit à la pauuereté; ce qui fit aussi tost na-
 istre le desir au cœur de Philippes II. Roy d'Es-
 pagne, fils & vray successeur des desseins de
 l'Empereur Charles V. de se seruir du temps
 pour diuertir & alterer en quelque forme ou
 façon que ce peust estre ladite Alliance avec
 les Suisses, & les Grisons: dequoy le sieur de
 Liuerdis Ambassadeur de France vers lesdits
 Suisses & Grisons, en donna lors plusieurs
 aduis au Roy Henry III. & principalement
 des pratiques que les Ministres d'Espagne
 faisoient aux pays des Grisons, en l'an 1574.
 Voicy deux diuers memoires de l'Estat des Gri-
 sons, qu'il enuoya lors en France.

I.

1574. *De l'estat du pays des Grisons: par le sieur de*
Liuerdis Ambassadeur du Roy Tres-Chre-
stien en Suisse, & aux Lignes Grises. 1574.

Deux me-
 moires du
 sieur de Li-
 uerdis l'un
 sur l'estat
 des Grisons:
 & l'autre
 sur les Pra-
 ctiques que

N'APPAROISSANT en tout le pays des
 Grisons (quant à son assiette) que hautes mon-
 tagnes & precipiteuses vallees, & en icelles,
 la roche viue & nuë, où quelques bois sau-
 uages & pasturages sans rapport des choses

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan